

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Abderrahmen FENDRI.

Bilan
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	IV.1	366 274	362 274
Moins : amortissements		<u>(264 435)</u>	<u>(193 658)</u>
		101 839	168 616
 Immobilisations corporelles	IV.1	1 827 690	1 796 736
Moins : amortissements		<u>(1 307 559)</u>	<u>(1 153 666)</u>
		520 131	643 070
 Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	IV.1	887 646	887 646
Moins : amortissements		<u>(826 395)</u>	<u>(719 190)</u>
		61 251	168 456
 Immobilisations en cours	IV.1	22 000	-
 Immobilisations financières	IV.2	1 127 611	903 996
Moins : Provisions		<u>(317 116)</u>	<u>(6 290)</u>
		810 495	897 706
 Total des actifs immobilisés		1 515 716	1 877 848
 Total des actifs non courants		<u>1 515 716</u>	<u>1 877 848</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		6 397 674	10 252 590
Provisions pour dépréciation		<u>(908 359)</u>	<u>(808 359)</u>
	IV.3	5 489 315	9 444 231
 Clients et comptes rattachés		19 828 888	23 226 773
Provisions pour dépréciation		<u>(4 348 605)</u>	<u>(3 594 942)</u>
	IV.4	15 480 283	19 631 831
 Autres actifs courants		6 285 007	4 765 103
Provisions pour dépréciation		<u>(935 114)</u>	<u>(1 003 763)</u>
	IV.5	5 349 893	3 761 340
 Liquidités et équivalents de liquidités		5 156 877	3 908 564
Provisions / dép. des liquidités et équiv. de liquidités		<u>(3 876)</u>	<u>(3 876)</u>
	IV.6	5 153 001	3 904 688
 Total des actifs courants		<u>31 472 492</u>	<u>36 742 090</u>
 Total des actifs		<u>32 988 208</u>	<u>38 619 938</u>

Bilan
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Capitaux propres			
Capital social		4 461 532	4 461 532
Réserves légales		826 890	569 543
Autres réserves		150 000	-
Résultats reportés		3 740 189	4 165 205
Primes d'émission		5 581 416	5 581 416
Total des capitaux propres avant résultat	IV.7	14 760 027	14 777 696
Résultat de l'exercice		(1 205 215)	981 714
Total des capitaux propres avant affectation	IV.7	<u>13 554 812</u>	<u>15 759 410</u>
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		8 644	58 192
Provisions pour risques et charges		410 329	343 488
Total des passifs non courants	IV.8	418 973	401 680
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.9	4 767 114	12 944 753
Autres passifs courants	IV.10	2 245 742	1 626 336
Concours bancaires	IV.11	12 001 567	7 887 759
Total des passifs courants		19 014 423	22 458 848
Total des passifs		<u>19 433 396</u>	<u>22 860 528</u>
Total des capitaux propres et des passifs		<u>32 988 208</u>	<u>38 619 938</u>

Etat de Résultat
Exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>État de résultat</u>	<u>Notes</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	35 773 043	45 290 631
Total produits d'exploitation		35 773 043	45 290 631
Charges d'exploitation			
Coût d'achat des marchandises vendues	V.2	(28 153 693)	(35 440 889)
Charges de personnel	V.3	(2 825 090)	(2 777 303)
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.4	(1 494 560)	(1 227 640)
Autres charges d'exploitation	V.5	(2 911 205)	(3 308 241)
Total charges d'exploitation		(35 384 548)	(42 754 073)
Résultat d'exploitation		388 495	2 536 558
Charges Financières Nettes			
Produits de Placement	V.6	(1 665 369)	(1 122 022)
Autres Gains Ordinaires	V.7	132 517	70 728
Autres Pertes Ordinaires		(9 483)	(3 497)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(1 121 169)	1 567 223
Impôt sur les sociétés	V.8	(84 046)	(425 825)
Résultat net de l'exercice		(1 205 215)	1 141 398
Eléments extraordinaires		-	(159 684)
Résultat net de l'exercice	V.9	(1 205 215)	981 714

Etat des Flux de Trésorerie
Exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

État des flux de trésorerie	Notes	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de la période		(1 205 215)	981 714
Dotation aux amortissements et provisions		1 494 560	1 227 640
Plus-value sur cessions d'immobilisations		(42 600)	(42 960)
Variation des :			
- Stocks		3 854 916	(4 935 488)
- Créances clients		3 397 885	127 596
- Autres actifs courants		(1 519 904)	(1 480 785)
- Fournisseurs et comptes rattachés & Autres passifs courants		(7 558 233)	3 358 444
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</u>	<u>VI.1</u>	<u>(1 578 591)</u>	<u>(763 839)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements sur acquisition d'immobilisations corp. Et incorp.		(56 958)	(449 257)
Encaissement pour cession des immobilisations corp. Et incorp.		42 600	42 960
Décassements de cautions		(223 615)	(305 066)
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	<u>VI.2</u>	<u>(237 973)</u>	<u>(711 363)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distribution		(999 383)	(936 922)
Remboursements d'emprunts (Principal)		(110 635)	(120 023)
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>	<u>VI.3</u>	<u>(1 110 018)</u>	<u>(1 056 945)</u>
Variation de trésorerie		(2 926 582)	(2 532 147)
Trésorerie au début de période		(3 868 560)	(1 336 413)
Trésorerie à la fin de la période	<u>VI.4</u>	(6 795 142)	(3 868 560)

Notes aux Etats financiers

I. Présentation de la Société

La société CELLCOM SA a été créée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en décembre 1997. Elle a pour objet principal le commerce et la distribution de matériel et équipement afférant à la télécommunication. En novembre 2012, l'objet social a été étendu à la commercialisation des produits audiovisuels, des écrans de télévisions, des récepteurs et des paraboles. La société a été transformée en une société anonyme en décembre 2012. La société est devenue cotée à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis en janvier 2014.

II. Référentiel comptable

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien. La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre. L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon la méthode autorisée du système comptable des entreprises en Tunisie.

III. Principales règles et méthodes comptables appliquées

1. Les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence de méthodes

2. La comptabilité de la société CELLCOM SA est tenue sur micro-ordinateur au siège social de la société

Les journaux auxiliaires créés sont les suivants :

- Le journal d'ouverture
- Le journal des achats
- Le journal des ventes
- Le journal caisse
- Le journal de banques
- Le journal des opérations diverses

Une balance générale est également établie permettant l'élaboration des états financiers.

IV. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent, au 31 décembre 2017, à 705.221 DT et se détaillent comme suit :

<i>En DT</i>	<i>VB au 31 Déc. 2016</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>VB au 31 Déc. 2017</i>	<i>Taux d'amort.</i>	<i>Amort. Cumulés au 31 Déc. 2016</i>	<i>Dotations de la période</i>	<i>Amort. Des immo. Cédées</i>	<i>Amort. Cumulés au 31 Déc. 2017</i>	<i>VCN au 31 Déc. 2017</i>
Logiciels	362 274	4 000	-	366 274	33%	193 658	70 777	-	264 435	101 839
Immobilisations incorporelles	362 274	4 000	-	366 274		193 658	70 777	-	264 435	101 839
Matériel & outillage	136 003	1 358	-	137 361	15%	118 410	5 048	-	123 458	13 903
Agen. Aménagements & Installations	1 105 580	24 906	-	1 130 486	10% / 33%	586 884	111 828	-	698 712	431 774
Matériel de Transport	96 321	-	(4)	96 317	20%	53 220	14 600	(4)	67 816	28 501
Equipement de bureau	168 484	3 580	-	172 064	20% / 10%	132 599	5 975	-	138 574	33 490
Matériel informatique	290 348	1 114	-	291 462	33%	262 553	16 446	-	278 999	12 463
Matériel de Transport à statut juridique particulier	887 646	-	-	887 646	33%	719 190	107 205	-	826 395	61 251
Immobilisations corporelles	2 684 382	30 958	(4)	2 715 336		1 872 856	261 102	(4)	2 133 954	581 782
Immobilisations en cours	-	22 000	-	22 000		-	-	-	-	22 000
Total	3 046 656	56 958	(4)	3 103 610		2 066 514	331 879	(4)	2 398 389	705 221

2. Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières brutes totalisent, au 31 décembre 2017, la somme de 1.127.611 DT et se détaillent comme suit :

<i>En DT</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Dépôts et cautionnements	295 972	72 357
Titres de participation	831 639	831 639
Total	1 127 611	903 996

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

<i>En DT</i>	<i>Montant</i>	<i>Provision</i>	<i>Montant net</i>
CELLCOM RETAIL	28 000	-	28 000
CELLCOM MAROC	247 620	(3 806)	243 814
CELLCOM CI	307 020	(307 020)	-
CELLCOM International	149 999	-	149 999
CELLCOM Distribution	99 000	-	99 000
Total	831 639	(310 826)	520 813

3. Stocks :

Les stocks nets totalisent au 31 décembre 2017 la somme 5.489.315 DT de contre 9.444.231 DT au 31 décembre 2016.

<i>En DT</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Téléphonie GSM	1 772 763	3 783 094
Stock SAV	3 051 046	3 279 163
Stock en transit	866 029	2 251 951
Hi-Line et accessoires	444 010	571 046
Accessoires informatiques	18 030	17 716
Electroménagers	5 790	76 639
Tablettes	3 688	50 513
Stocks divers	236 318	222 468
Total	6 397 674	10 252 590
Provisions pour dépréciation	(908 359)	(808 359)
Stocks nets	5 489 315	9 444 231

4. Clients et comptes rattachés :

Les comptes clients totalisent au 31 décembre 2017 un solde net de 15.480.283 DT qui se détaille comme suit :

<i>En DT</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Clients ordinaires	13 320 419	17 232 629
Traites impayées	525 776	249 961
Chèques impayés	2 477 096	2 193 707
Clients douteux	1 801 039	1 206 755
Effets à recevoir	1 704 558	2 341 184
Clients échange	-	2 537
Créances brutes	19 828 888	23 226 773
Provisions pour dépréciation des créances	(1 801 039)	(1 206 815)
Provisions pour dépréciation des chèques et effets	(2 547 566)	(2 388 127)
Provisions pour dépréciation des créances	(4 348 605)	(3 594 942)
Total	15 480 283	19 631 831

5. Autres actifs courants :

Cette rubrique totalise 5.349.893 DT au 31 décembre 2017 contre 3.761.340 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<i>En DT</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Charges constatées d'avance	79 790	93 640
Comptes transitoires	620 947	666 392
Débiteurs divers	4 272 586	2 967 451
Etats, Impôts et taxes	1 296 664	1 008 528
Fournisseurs, Avances et acomptes	4 446	4 446
Prêts au personnel	10 574	24 646
Total	6 285 007	4 765 103
Provision pour dépréciation	(935 114)	(1 003 763)
Total net	5 349 893	3 761 340

6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 5.153.001 DT au 31 décembre 2017 contre 3.904.688 DT 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>En DT</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Virements en instance	1 329 042	423 818
Effets et chèques à l'encaissement	121 351	214 762
BH	534 518	1 221 118
Amen Bank	43 310	346 512
C.C.P.	24 605	48
Tunisie Factoring	402 190	45 765
Caisse commerciale	-	72 662
Caisse courante	21 292	11 232
Cession de créances professionnelles	2 680 398	1 572 647
Chèques et virements à payer	171	-
Total	5 156 877	3 908 564
Provision sur effets à l'encaissement	(3 876)	(3 876)
Total net	5 153 001	3 904 688

7. Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<i>En DT</i>	<i>Capital</i>	<i>Primes d'émission</i>	<i>Réserves légalés</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Réserves pour régulation</i>	<i>Résultat de la période</i>	<i>Total</i>
Solde au 31/12/2014	4 461 532	5 581 416	142 680	740 549	-	2 426 059	13 352 236
Affectation approuvée par l'AGO du 16 Juin 2015			158 330	2 267 729		(2 426 059)	-
Dividendes de 2014				(736 154)			(736 154)
Résultat de l'exercice						3 098 536	3 098 536
Solde au 31/12/2015	4 461 532	5 581 416	301 010	2 272 124	-	3 098 536	15 714 618
Affectation approuvée par l'AGO du 30 Juin 2016			268 533	2 830 003		(3 098 536)	-
Dividendes de 2015				(936 922)			(936 922)
Résultat de l'exercice						981 714	981 714
Solde au 31/12/2016	4 461 532	5 581 416	569 543	4 165 205	-	981 714	15 759 410
Affectation approuvée par l'AGO du 5 Juillet 2017			257 347	574 367	150 000	(981 714)	-
Dividendes de 2016				(999 383)			(999 383)
Résultat de l'exercice						(1 205 215)	(1 205 215)
Solde au 31/12/2017	4 461 532	5 581 416	826 890	3 740 189	150 000	(1 205 215)	13 554 812

8. Passifs non courants :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2017, un montant de 418.973 DT contre 401.680 DT au 31 décembre 2016. Elle se détaille comme suit :

<i>En DT</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Emprunts	8 644	58 192
Provisions pour risques et charges	410 329	343 488
Total	418 973	401 680

9. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes fournisseurs totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 4.767.114 DT. Elles se détaillent comme suit :

<i>En DT</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Fournisseurs locaux	546 566	2 144 345
Fournisseurs étrangers	4 220 548	10 800 408
Total	4 767 114	12 944 753

10. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent, au 31 décembre 2017, un solde de 2.245.742 DT se détaillant comme suit:

<i>En DT</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Assurance groupe	11 093	2 965
Autres débiteurs divers	204 450	194 814
Avances clients	3 463	3 463
Charges à payer	368 811	398 872
Dettes envers le personnel	337 620	356 215
Dettes Fiscales	892 245	267 065
Dettes sociales	170 502	144 069
Produits constatés d'avance	63 913	65 228
Recettes en instance d'affectation	193 645	193 645
Total	2 245 742	1 626 336

11. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Cette rubrique totalise 12.001.567 au 31 décembre 2017. Elle se détaille comme suit :

<i>En DT</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
Crédit de financement en devises	5 701 365	3 867 404
Banque de l'Habitat	1 746 846	2 308 932
Chèques et virements à payer	3 225 403	27 487
Echéances à moins d'un an Hannibal Lease	49 548	110 635
Crédit de mobilisation de créances professionnelles	1 276 730	1 572 647
Attijari bank	1 675	654
Total	12 001 567	7 887 759

V. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus :

Les revenus totalisent, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la somme de 35.773.043 DT contre 45.290.631 DT en 2016. Le détail du chiffre d'affaires par exercice se présente comme suit:

En DT	2 017	2 016
Chiffre d'affaires brut	35 836 956	45 355 859
Ristournes à accorder nettes des reprises	(63 913)	(65 228)
Total	35 773 043	45 290 631

2. Coût d'achat des marchandises vendues :

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 28.153.693 DT en 2017, et se détaille comme suit :

En DT	2 017	2 016
Achats de marchandises	23 912 348	34 696 179
Frais sur achats de marchandises	2 041 851	4 453 765
RRR obtenus	(269 500)	-
Variation de stocks de marchandises	2 468 994	(3 709 055)
Total	28 153 693	35 440 889

3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 2.825.090 DT en 2017 contre 2.777.303 DT en 2016 et se détaillent comme suit :

En DT	2 017	2 016
Rémunérations brutes	2 325 578	2 280 517
Cotisations sociales	386 035	391 165
Assurance groupe	113 477	105 621
Total	2 825 090	2 777 303

4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes totalisent, 1.494.560 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

<i>En DT</i>	<i>2 017</i>	<i>2 016</i>
Dotations aux amortissements	331 879	319 109
Dotations aux prov. pour dép. des créances	915 823	986 285
Dotations aux prov. pour dép. des titres de participations	310 826	-
Dotations aux provisions stocks	100 000	-
Dotations pour risques et charges	66 841	88 148
Reprises sur provisions pour dép. des créances	(162 160)	(165 902)
Reprises sur provisions sur fournisseurs débiteurs	(68 649)	-
Total	1 494 560	1 227 640

5. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent en 2017 la somme de 2.911.205 DT. Elles se composent de :

<i>En DT</i>	<i>2 017</i>	<i>2 016</i>
Achats non stockés	228 616	220 814
Assurances	81 115	81 792
Autres services extérieurs	38 194	38 864
Déplacements Missions Réceptions	116 828	149 893
Entretien et réparation	92 641	82 962
Etudes, documentations et formations	47 305	39 771
Frais bancaires	175 923	312 343
Frais de télécommunication	78 893	69 571
Honoraires et commissions	330 334	348 492
Impôts et taxes	204 500	197 512
Jetons de présence	-	37 500
Locations	378 551	319 659
Frais de Marketing	1 118 914	1 390 037
Pertes ordinaires	19 112	7 757
Sous-traitance	2 169	1 978
Transfert de charges	(44 949)	(30 540)
Transport	43 059	39 836
Total	2 911 205	3 308 241

6. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 1.665.369 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

<i>En DT</i>	<i>2 017</i>	<i>2 016</i>
Différences de change nettes	1 054 769	743 285
Agios débiteurs	224 216	265 668
Intérêts bancaires sur opérations de financement	298 045	41 026
Intérêts Tunisie Factoring	35 235	40 365
Intérêts d'escompte et encaissements effets	42 868	12 375
Intérêts Hannibal Lease	10 236	19 303
Total	1 665 369	1 122 022

7. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 132.517 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

<i>En DT</i>	<i>2 017</i>	<i>2 016</i>
Autres gains ordinaires	61 250	-
Gains nets sur cessions d'immobilisations	42 600	42 960
Différences de règlement	10	30
Ristourne TFP	28 657	27 738
Total	132 517	70 728

8. Impôt sur les sociétés

Le tableau de détermination de l'impôt sur les sociétés se détaille comme suit :

	2017
Résultat net après modifications comptables	(1 205 215)
I- Réintégrations	1 498 101
* Impôt sur les sociétés	84 046
* Charges non déductibles congés payés	15 776
* Pénalités et amendes non déductibles	4 790
* Provisions non déductibles immobilisations financières	310 826
* Provisions non déductibles stocks	100 000
* Provisions non déductibles clients	638 531
* Provisions non déductibles chèques impayés	277 291
* Provisions pour risque et charges	66 841
II- Déductions	<162 159>
* Reprise sur provision clients	<162 159>
Résultat fiscal	130 727
Résultat fiscal imposable (<i>assiette de l'impôt sur les sociétés</i>)	130 727
Impôts sur les sociétés au taux de droit commun (20%)	26 145
Minimum d'impôt sur le chiffre d'affaires (0,1% * CA export + 0,2% CA local)	84 046
Impôts sur les sociétés dû (<i>Max entre IS taux droit commun et min. impôt / CA</i>)	84 046
* Crédit d'impôt sur les sociétés	812 794
* Retenues à la source opérées par les tiers	565 740
* Avances IS sur importations	1 543
Impôt sur les sociétés (Crédit + ou à payer -)	1 296 031

9. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est négatif de 0,270 DT contre un résultat par action positif de 0,220 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>En DT</i>	<i>2 017</i>	<i>2 016</i>	<i>Variation</i>
Résultat net	(1 205 215)	981 714	(2 186 929)
Nombre moyen pondéré d'actions	4 461 532	4 461 532	-
Résultat par action	(0,270)	0,220	(0,490)

VI. Notes relatives à l'Etat de flux

1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation totalisent, en 2017, un flux négatif de 1.578.591 DT contre un flux négatif de 763.839 DT en 2016.

Le détail des principales variations est le suivant :

Dotation aux amortissements et aux provisions

La rubrique Dotation aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit :

	2017
Dotation aux amortissements	331 879
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	915 823
Dotations aux provisions pour dép. des titres de participations	310 826
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	100 000
Dotations pour risques et charges	66 841
Reprise sur provisions pour dépréciation avances fournisseurs	(68 649)
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	(162 160)
Total	(1 494 560)

Variation des fournisseurs et autres passifs

La rubrique variation des fournisseurs et autres passifs se détaille comme suit :

	2017
Variation des comptes de fournisseurs	(8 177 639)
Variation des comptes d'autres passifs	619 406
Total	(7 558 233)

2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement totalisent, au cours de l'exercice 2017, la somme négative de 237.973 DT contre une somme négative de 711.363 DT en 2016.

Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations se détaillent comme suit :

	2017
Variation des immobilisations incorporelles	(4 000)
Variation des immobilisations corporelles	(30 954)
Variation des immobilisations en cours	(22 000)
Régularisation valeur brute / cession	(4)
Total	(56 958)

Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières

Il s'agit essentiellement du paiement du reliquat du principal de la taxation d'office pour 224 265 DT et ce afin de bénéficier de l'abattement total des pénalités de contrôle, prévu par les dispositions de l'article 66 de la Loi de finances 2016. A noter que la première tranche du principal de la taxation d'office a été payée en 2016 pour 56 067 DT.

3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement totalisent au cours de l'exercice 2017 un flux négatif de 1.110.018 DT, contre un flux négatif de 1.056.945 DT en 2016.

Dividendes et autres distributions

La rubrique décaissements relatifs aux dividendes et autres distributions se détaille comme suit :

	2017
Dividendes 2016 distribués en 2017	(999 383)
Total	(999 383)

Remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts totalisant le montant de 110.635 DT correspondent aux remboursements des loyers leasing en principal.

4. Trésorerie de fin de période

La trésorerie nette à la fin de l'exercice 2017 est négative de **6.795.142** DT et se détaille comme suit :

	2017
Liquidités et équivalents de liquidités	5 156 877
Concours bancaires et autres passifs financiers	(11 952 019)
Total net	<hr/> (6 795 142)

VII. Notes sur les parties liées

1. Identification des parties liées :

Les parties liées de la société CELLCOM SA sont les suivantes :

- Les actionnaires

- La société Y.K.H Holding
- Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila
- Monsieur Yassine Ben Tarek Hamila
- Mademoiselle Alya Bent Tarek Hamila
- Mademoiselle Eya Bent Tarek Hamila
- Monsieur Mohamed Ben Rhouma

- Le Président Directeur Général

- Monsieur Mohamed Ben Rhouma

- Les administrateurs

- La société Y.K.H Holding
- Monsieur Mohamed Ben Rhouma
- Monsieur Farouk Bey
- Madame Aouatef Jouirou
- Madame Ghofrane Zitouni
- Monsieur Mohamed Garbouj
- Monsieur Nabil Triki

- Les sociétés du groupe HAMILA en Tunisie à savoir

- La société KASSO SA
- La société YKH Consulting
- La société YKH Immobilière
- La société HIT Production
- La société Al Ataba Immobilière
- La société Cellcom Retail
- La Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA
- La société YKH Holding
- La société CELLCOM Maroc
- La société CELLCOM Côte d'Ivoire
- La société CELLCOM International
- La société CELLCOM Distribution

2. Transactions et soldes avec les parties liées

Transactions avec les sociétés « Cellcom Distribution »

- La société CELLCOM SA a mis à la disposition de « Cellcom Distribution » un espace au niveau du siège social à Charguia II moyennant un loyer annuel de 12.000 DT hors taxes à compter du 01 janvier 2017.

Transactions avec la société « Y.K.H Immobilière »

- La société « Y.K.H Immobilière » a mis à la disposition de « Cellcom SA » un local commercial situé au niveau de la résidence « Soukra City » à la Soukra à compter du 01 octobre 2016. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2017 s'élève à 58.400 DT hors taxes. Le solde du compte fournisseur « Y.K.H Immobilière » au 31 décembre 2017 est nul.

Transactions avec la société « Y.K.H Consulting »

- La convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue par « Cellcom SA » en janvier 2003 avec la société « Y.K.H Consulting ». Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de l'exercice 2017, à 234.144 DT hors taxes. Le solde du compte fournisseur « Y.K.H Consulting » au 31 décembre 2017 est débiteur de 560 DT.

Transactions avec la société « KASSO SA »

- La convention de location auprès de la société « KASSO SA » du local utilisé par « Cellcom SA » à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2017 s'élève à 93.008 DT hors taxes.

Transactions avec la société Al Ataba

- La société « Al Ataba Immobilière SARL » a mis à la disposition de « Cellcom SA » un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'un air de stationnement sis à la Charguia II depuis le 01 juillet 2015. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2017 s'élève à 45.000 DT hors taxes.

Transactions avec la société Hamila pour le Commerce et l'Industrie « SHCI »

- Le solde du compte de « SHCI » au 31 décembre 2017 est créditeur de 600 DT.

Transactions avec la société « Cellcom Retail »

- En 2017, les frais de gestion facturés par CELLCOM SA à Cellcom Retail se sont élevés à 8.000 DT. Le solde du compte client de « Cellcom Retail » s'élève à 179.357 DT au 31 décembre 2017.
- La société « Cellcom Retail » a facturé des commissions au titre des ristournes Tunisie Télécom à la société « Cellcom SA » pour un montant de 5 KDT. Le solde du compte fournisseur « Cellcom Retail » est nul au 31 décembre 2017.

Transactions courantes avec les parties liées

- Des opérations courantes de ventes de téléphones et d'accessoires ont été réalisées au cours de l'exercice 2017 entre la société « Cellcom SA » et les parties liées et ce, dans des conditions normales. Ces opérations se détaillent comme suit :

Partie Liée	Montant
SHCI	2 024
TARAK YASSINE HAMILA	5 671
YKH Consulting	864
YKH HOLDING	676
YKH RETAIL	645
HIT PEODUCTION	220
Cellcom Retail	314 129
Cellcom Côte d'Ivoire	265 972
YKH IMMOBILIERE	215
Total	590 416

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du Code des Sociétés Commerciales sont définis comme suit :

- Au cours de l'exercice 2017, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général s'est élevée à 215.855 DT. Outre cette rémunération, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, de la prise en charge des dépenses s'y rattachant ainsi que la prise en charge de sa consommation téléphonique et de ses cotisations sociales.
- Il n'y a pas eu allocation de jetons de présence aux administrateurs de la société durant l'exercice 2017.

VIII. Vérification de la situation fiscale de la société

La société CELLCOM SA a reçu, en date du 4 juin 2012, une notification de vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts et taxes	Période
Impôt sur les sociétés	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TVA	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TCL	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Retenues à la source	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TFP	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
FOPROLOS	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011

La société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 DT dont un principal de 369.233 DT et des pénalités de retard de 125.016 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société « Cellcom SA » rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points. La provision constatée au 31 décembre 2017 s'élève à un montant de 114.340 DT.

La direction estime qu'au vu des justificatifs probants présentés et des textes légaux en la matière auxquels elle a fait référence au niveau de sa réponse, la provision comptabilisée est suffisante et couvre l'incidence probable de ce redressement.

Le 26 octobre 2015, une notification de taxation d'office a été communiquée à la société, réclamant un complément d'impôts et taxes de 375.547 DT dont 95.215 DT de pénalités de retard.

En vue de bénéficier de l'abattement total des pénalités de contrôle constatées, des pénalités de retard de recouvrement et des frais de poursuite dont le montant total s'élève à 123.531 DT, prévu par les dispositions de l'article 66 de la Loi de finances 2016, la société a payé, au cours de l'exercice 2017, la totalité du principal de la créance, soit 280.332 DT.

Actuellement, l'affaire est devant le tribunal de première instance de Tunis et l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 ne peut être appréciée.

IX. Engagements hors bilan

Engagements donnés

- La société « Cellcom SA » a consenti un nantissement de son fonds de commerce au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion auprès de cette banque.
- La société a consenti des cautions pour un montant de 156.782 DT au 31 décembre 2017.
- La société a consenti des engagements par signature au titre des crédits documentaires pour un montant de 9.471.821 DT au 31 décembre 2017.
- Le total des escomptes commerciaux est de 1.252.566 DT au 31 décembre 2017.

Engagements reçus

Le total des engagements hors bilan reçus par la société « Cellcom SA » s'élève au 31 décembre 2017 à 892.923 DT.

X. Soldes intermédiaires de Gestion

Produits			Charges			Soldes	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	35 773 043		Coût d'achat des marchandises vendues	28 153 693		Marge commerciale	7 619 350	9 849 742
Marge commerciale	7 619 350		Autres charges externes	2 706 705				
Total	7 619 350		Total	2 706 705		Valeur ajoutée brute	4 912 645	6 739 013
Valeur ajoutée brute	4 912 645		Impôts et taxes	204 500				
			Charges de personnel	2 825 090				
Total	4 912 645		Total	3 029 590		Excédent brut d'exploitation	1 883 055	3 764 198
Excédent brut d'exploitation	1 883 055							
Autres gains	132 517		Autres pertes	9 483				
Autres Produits	32 671		Charges financières	1 665 369				
Reprise sur provisions	230 809		Dotations aux amortissements et provisions	1 725 369				
			Impôts sur les sociétés	84 046				
			Contribution conjoncturelle	-				
Total	2 279 052		Total	3 484 267		Résultat net	(1 205 215)	981 714

Rapport Général

Tunis, le 3 juillet 2018

Messieurs les actionnaires
de la société **CELLCOM SA**
23, rue de l'Artisanat Charguia II - Tunis

Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « CELLCOM SA » joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 13.554.812 DT y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 1.205.215 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « CELLCOM SA » au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur

ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié :

L'évaluation des titres de participation figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 520.813 dinars tunisiens constitue un point clé d'audit et ce, en raison du degré élevé de jugement requis par la direction pour apprécier la valeur d'usage des titres à la date de clôture.

Ce poste correspond aux participations dans les sociétés « Cellcom Côte d'Ivoire », « Cellcom Distribution », « Cellcom Retail », « Cellcom International » et « Cellcom Maroc », filiales de « CELLCOM SA ». Ces dernières sont comptabilisées à leurs dates d'entrée aux coûts d'acquisition et dépréciées le cas échéant sur la base de la valeur d'usage.

La valeur d'usage est appréciée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres des entités concernées à la clôture de la période.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans le choix des critères à considérer selon la participation concernée, qui peuvent correspondre, selon le cas, à des éléments historiques pour certaines filiales, ou à des éléments prévisionnels pour d'autres (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Lorsque la valeur d'usage est en deçà de la valeur comptable, une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée à hauteur de la différence.

Notre réponse :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont notamment consisté à rapprocher la valeur des titres à leur quote-part de capitaux propres puis à apprécier pour ceux dont la valeur comptable est sensiblement inférieure à la valeur des capitaux propres détenus, que :

- L'évaluation effectuée par la société ainsi que le choix des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes sont fondés sur une justification appropriée ;
- Les données retenues dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation sont cohérentes avec les données source des entités,
- Toute dépréciation éventuelle a été bien reflétée au niveau des états financiers.

Observations

Nous attirons votre attention sur la note VIII aux états financiers.

En effet, la société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009

au 31 décembre 2011. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total 494.249 dinars tunisiens en principal et pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société « CELLCOM SA » rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et une provision au titre d'un complément d'impôts à payer à ce titre est constatée, au 31 décembre 2017, pour un montant de 114.340 dinars tunisiens.

Le 26 octobre 2015, une notification de taxation d'office a été communiquée à la société, réclamant un complément d'impôts et taxes de 375.547 dinars tunisiens dont 95.215 dinars tunisiens de pénalités de retard.

En vue de bénéficier de l'abattement total des pénalités de contrôle constatées, des pénalités de retard de recouvrement et des frais de poursuite dont le montant total s'élève à 123.531 dinars tunisiens, prévu par les dispositions de l'article 66 de la Loi de finances 2016, la société a payé, au cours de l'exercice 2017, la totalité du principal de la créance, soit 280.332 dinars tunisiens.

Actuellement, l'affaire est devant le tribunal de première instance de Tunis et l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 ne peut être appréciée.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de cette question.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle

interne qu'il juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du

marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit est remis à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conseil Audit Formation CAF

Abderrahmen Fendri

Rapport Spécial

Tunis, le 3 juillet 2018

Messieurs les actionnaires
de la société « **CELLCOM SA** »
23, rue de l'Artisanat Charguia II - Tunis

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2017 et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

B. Conventions et opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- La société « Y.K.H. Immobilière » a mis à la disposition de CELLCOM SA un local commercial situé au niveau de la résidence « Soukra City », à la Soukra, moyennant un loyer annuel HT de 58.400 DT. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2017 s'élève à 58.400 DT.
- Les loyers HT, constatés en charge de la période, relatifs à la convention de location conclue entre votre société et la société « KASSO SA » portant sur un bail à usage administratif notamment le siège social, s'élèvent à 93.008 DT.
- En vertu de la convention conclue en 2015 avec la société « ALATABA Immobilière SARL » cette dernière a mis à la disposition de votre société un ensemble immobilier constitué d'une

administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'un air de stationnement sis à la Charguia II. Le loyer annuel HT au titre de l'exercice 2017 s'élève à 45.000 DT.

- Votre société a mis à la disposition de la société « Cellcom Distribution » une partie de son siège social moyennant un loyer annuel HT de 12.000 DT. Le loyer HT facturé par votre société au titre de l'exercice 2017 s'élève à 12.000 DT.
- Les honoraires relatifs à la convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue en janvier 2003 entre votre société et la société « Y.K.H. Consulting » s'élèvent à 234.144 DT en 2017.
- Les frais de gestion facturés par votre société à « Cellcom Retail » au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 8.000 DT.
- La société « Cellcom Retail » a facturé des commissions au titre des ristournes Tunisie Télécom pour un montant de 5 KDT.

Par ailleurs, certaines opérations courantes de vente de téléphones et accessoires téléphoniques ont été réalisées au cours de l'exercice entre votre société et ses parties liées et ce, dans des conditions normales.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du Code des Sociétés Commerciales sont définis comme suit :

- Au cours de l'exercice 2017, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général s'est élevée à 215.855 DT. Outre cette rémunération, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, de la prise en charge des dépenses s'y rattachant ainsi que la prise en charge de sa consommation téléphonique et de ses cotisations sociales.
- Il n'y a pas eu allocation de jetons de présence aux administrateurs de la société durant l'exercice 2017.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Conseil Audit Formation – CAF

Abderrahmen Fendri